

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**(District Sainte-Rosalie)**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **1<sup>er</sup> mars 2021**, à 16 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 298 111, propriété de monsieur François Chalifoux et madame Isabelle Descoteaux.

Cette demande consiste à permettre ce qui suit, pour l'immeuble sis aux 17710-17720, avenue Lussier :

- 1) une marge avant minimale de 4,72 mètres pour la transformation de l'abri d'auto en garage, alors que la grille de spécifications du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe la marge avant minimale à 6 mètres dans la zone d'utilisation résidentielle 5187-H-01;
- 2) une distance de 0,3 mètre entre une clôture et la ligne de rue, alors que l'article 17.2.1 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe une distance minimale de 1 mètre en cour avant.

Le tout est conditionnel à la transformation de l'abri d'auto en garage selon les plans de construction portant le numéro 20-623, à l'utilisation d'un seul et même revêtement extérieur horizontal (vinyle gris) pour l'ensemble des annexes rattachées au bâtiment principal et au retrait des deux bâtiments accessoires (remises) localisés dans les cours arrière et avant secondaire.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 26 février 2021 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 10 février 2021



Geneviève Lauzière, L.L. B., OMA  
greffière